

## Un chantier qui démarre

Valor'Caux a obtenu par arrêté préfectoral en date du 28 juin 2012 l'autorisation de construire et exploiter une usine d'extraction/méthanisation de bio déchets issus d'ordures ménagères, implantée en lieu et place de l'unité de traitement compostage de Brametot devenue obsolète.

La mise en place du chantier a débutée le lundi 03 septembre 2012.

Pendant cette période de construction, les déchets ménagers seront réceptionnés et traités directement sur l'installation de stockage de déchets de Brametot

Les premiers travaux sur le site consistent à la réalisation des voiries et à l'aménagement de la base vie pour le chantier et l'exploitation, implantée en lieu et place de l'ancien bassin d'eaux pluviales externes.

L'opération suivante consistera dans le démantèlement des bâtiments existants qui commencera début octobre sur une durée de 6 à 8 semaines. Les matériaux issus du démantèlement seront valorisés soit sous forme de réutilisation sur site (opération de concassage des bétons et de fraisage des enrobés), soit par recyclage (valorisation des ferrailles). Seuls les déchets non valorisables tels que plaques de plâtre et tôles de fibrociment seront orientés vers des centres de traitement externes agréés.



## La vie du site

✚ Le forage d'un puits et des travaux de réalisation de tranchées drainantes horizontales pour le captage du biogaz à l'avancement ont été réalisés en mai.

✚ Les travaux de réaménagement du casier 3 sont achevés depuis fin juin et intègre une piste d'accès au quai de vidage sur le casier 4.

✚ Le 11 aout 2012 vers 14h30 un premier départ de feu sur l'alvéole 4.2 du centre de stockage de déchets a été signalé par le gardien de la déchetterie qui a pu être rapidement maîtrisé par le personnel de Valor'Caux (apport de terre avec les engins) sans causer de dommages. Le 15 aout 2012 vers 8H30, un second départ de feu a eu lieu sur la même alvéole. Il a été circonscrit rapidement par le personnel de Valor'Caux avec le soutien des sapeurs pompiers de Luneray et Saint Laurent en Caux.

Ce feu a endommagé environ 45 m2 de membrane et 50 mètres linéaires de filet anti-envols.

Une information et un constat ont été transmis au service de la DREAL. Les réparations ont été réalisées par une entreprise certifiée et les filets anti-envols seront livrés et remis en place très prochainement.

✚ Depuis le 1<sup>er</sup> septembre les horaires d'ouverture de l'installation de stockage des déchets sont les suivants :  
→ Du lundi au vendredi de 8H00 à 17H00  
→ Le samedi de 8H00 à 12H00

